AECK/ICG RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 675 DU 29 OCTOBRE 2025 portant nomination au Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2022-605 du 02 novembre 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale ;
- sur proposition du Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 octobre 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale dans les fonctions ci-après :

- Directeur adjoint de Cabinet du ministre monsieur Adéotan Jean-Paul ADEBOLOU
- Directeur des Systèmes d'Information monsieur Sèton Pascal Gélase LOKONON.



Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 29 octobre 2025

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale,

Romuald WADAGNI Ministre d'État

Raphaël Dossou AKOTEGNON

AMPLIATIONS: PR 6; AN 4; CS 2; CC 2; HAAC 2; HCJ 2; MDGL 2; MEF 2; AUTRES MINISTERES 19; SGG 4; INTERESSES 2; JORB 1.